

Le conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 7 juillet à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Madame Francine Girard
 Monsieur Stéphane Hamel
 Monsieur Claude Lacroix
 Monsieur Mike-James Noonan

Sont absents : Messieurs Mario Lemire et Bruno Martel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Clive Kiley.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Hugo Lépine, est également présent.

1) Adoption de l'ordre du jour

140-07-14

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 2 juin 2014

141-07-14

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014 soit adopté.

3) Urbanisme

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de juin 2014

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de juin 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 **Certificat d'attestation relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 473 modifiant le Règlement sur le zonage (352) afin préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et de modifier les grilles de spécifications ainsi que les limites de certaines zones**

DÉPÔT

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du Conseil municipal.

3.3 **Adoption – Règlement 473 modifiant le Règlement sur le zonage (352) afin de préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et de modifier les grilles de spécifications ainsi que les limites de certaines zones**

RÈGLEMENT
NUMÉRO 473

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le 12 juin 2014 un Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le règlement 473 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le règlement numéro 473 modifiant le *Règlement sur le zonage* (352) afin préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et de modifier les grilles de spécifications ainsi que les limites de certaines zones est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 Demande de dérogation mineure DM14-153 concernant le 70-72, rue Elm, zone H-5 – Régularisation de la marge d'un garage existant à 1.4 mètre de la ligne du lot au lieu de 2 mètres- Prise en considération de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

CONSULTATION La présente demande est en consultation publique. Le maire Clive Kiley explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

142-07-14 *CONSIDÉRANT* le Règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM14-153 déposée par madame Mélanie Potvin, propriétaire du lot 4 368 006 situé au 70-72, rue Elm, zone H-5 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'implantation d'un garage détaché existant en cour arrière localisé à 1,4 mètre de la ligne latérale droite ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 12 de l'article 7.1 du Règlement de zonage stipule qu'un garage détaché doit être implanté à 2 mètres d'une ligne latérale ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage cause un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation telle que déposée, à la condition que toutes les autres normes du *Règlement de zonage* soient respectées ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal accorde, telle que déposée, la présente demande de dérogation mineure DM14-153.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 Demande de dérogation mineure DM14-154 concernant le 436, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36; Installation d'une enseigne temporaire à Place Shannon - Prise en considération de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

CONSULTATION La présente demande est en consultation publique. Le maire, Clive Kiley explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

143-07-14 *CONSIDÉRANT* le Règlement sur les dérogations mineures ;

143-07-14

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM14-154 déposée par monsieur Norman McKinley, représentant de Groupe SC McKinley, propriétaire du lot 4 368 280 situé au 436 et 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'installation d'une enseigne temporaire annonçant un projet de développement domiciliaire de condominiums sur la rue St-Patrick ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.11 du Règlement de zonage stipule qu'une telle enseigne doit être érigée sur le terrain du projet annoncé sur ladite enseigne ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage cause un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation telle que déposée, à la condition que toutes les autres normes du *Règlement de zonage* soient respectées ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal accorde, telle que déposée, la présente demande de dérogation mineure DM14-154.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6 Adoption - Règlement 471 modifiant le Règlement sur le zonage (352) afin de permettre l'usage récréatif intensif dans certaines zones

RÈGLEMENT
NUMÉRO 471

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le 15 mai 2014 un Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le règlement 471 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard ;

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le règlement numéro 471 modifiant le *Règlement sur le zonage (352) afin de permettre l'usage récréatif intensif dans certaines zones* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 Adoption - Règlement 466 modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble

RÈGLEMENT
NUMÉRO 466

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 13 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le 24 avril 2014 un Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le règlement 466 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le règlement numéro 466 modifiant le *Règlement sur le lotissement (350) afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit

4) Travaux publics

4.1 Voirie

4.1.1 Adjudication d'un contrat de services à Monsieur Ronald Tardif pour divers travaux de menuiserie pour le projet « Rénovations du centre communautaire » et annulation de son embauche

144-07-14

CONSIDÉRANT le projet « Rénovations du centre communautaire » prévu pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de menuiserie sont requis pour réaliser une partie du projet;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune ressource du service des Travaux publics n'est actuellement disponible pour accomplir lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ronald Tardif a été embauché par résolution dûment adoptée par le conseil à la séance ordinaire du 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ronald Tardif préfère rendre ses services sur une base contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de monsieur Tardif sont raisonnables et respectent le budget consacré à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal octroie un contrat de services à monsieur Ronald Tardif sur une base de 25\$ l'heure, taxes incluses, pour divers travaux de menuiserie pour le projet « Rénovations du centre communautaire » ;

QUE le conseil municipal prenne acte de la renonciation de monsieur Tardif à un contrat d'emploi comme journalier du Service des Travaux publics;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Parcs

4.2.1 Vote et allocation de crédits supplémentaires pour l'achat de divers équipements de parcs à même le Fonds des parcs

145-07-14

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

CONSIDÉRANT les prix exceptionnels offerts par les fournisseurs de la Municipalité pour l'achat d'équipements de parc ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une sécurité maximale sur ces lieux ainsi qu'un confort et une qualité pour les usagers;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits dans le Fonds des parcs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de constituer des stocks d'équipements de parc et de profiter d'économies d'échelle liée aux coûts de transport de marchandises ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal vote et alloue des crédits supplémentaires totalisant 39 542\$ pour l'achat de divers équipements de parcs à même le Fonds des parcs ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Aqueducs et égouts

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5) Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

5.1.1 Octroi d'une aide financière spéciale de 3 000\$ à la Catholic Women's League de Shannon pour les Shannon Irish Dancers

146-07-14

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée conjointement par mesdames Kerry-Ann King et Wanda Leahy au nom du comité Vieux-Quebec FEIS pour l'organisation d'une compétition de danse irlandaise le 27 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'importance de la danse irlandaise dans la culture de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Shannon constitue un lieu de prédilection pour la danse irlandaise;

CONSIDÉRANT QUE la Catholic Women's League chapeaute les activités des Shannon Irish dancers;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

146-07-14 *QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal octroie une subvention supplémentaire de 3 000\$ afin de permettre la tenue de cet événement;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 Événements spéciaux

Messieurs Stéphane Hamel et Mike-James Noonan rappellent les activités à venir : la course de boîtes à savon, le 19 juillet ; le Ironfest qui se tiendra le 9 août et finalement, l'exposition de voitures anciennes.

6) Sécurité publique et Incendies

6.1 Rapport sur l'application du plan de mesures d'urgence les 17 et 18 mai 2014

DÉPÔT Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport* sur l'application du plan de mesures d'urgence les 17 et 18 mai 2014 à tous les membres du conseil municipal.

6.2 Règlement 482 modifiant le Règlement (394) sur les limites de vitesse

AVIS DE MOTION *AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 482 intitulé :

« RÈGLEMENT 482 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE (394) »

6.3 Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers

147-07-14 *CONSIDÉRANT* l'entente de formation en vigueur avec *l'École nationale des pompiers du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente venait à échéance le 30 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE Le conseil municipal renouvelle l'entente avec *l'École nationale des pompiers du Québec* pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Nomination de monsieur Marc Gagnon à titre de lieutenant au Service des Incendies

148-07-14 *CONSIDÉRANT QUE* le Service des Incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

CONSIDÉRANT l'avis de concours en vue de pourvoir à la vacance de certains postes au Service de Incendies ;

148-07-14

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection mandaté à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Marc Gagnon à titre de lieutenant au Service des Incendies ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Retrait d'affectation à des fins d'utilité publique et autorisation de vente de l'embarcation et de la remorque du service des Incendies

149-07-14

CONSIDÉRANT QUE le Service des Incendies a fait l'acquisition d'une nouvelle embarcation nautique à moteur moderne en 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne embarcation n'est plus requise pour les activités courantes du service ;

*CONSIDÉRANT QU'*une mise en vente de cette ancienne embarcation a été réalisée sur internet afin d'obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT les articles 6.1 et 6.2 du Code municipal lesquels stipulent que les biens de la Municipalité ne peuvent être aliénés qu'à titre onéreux ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal retire l'affectation publique de l'embarcation motorisée métallique, le moteur qui y est rattaché ainsi que la remorque utilisée jusqu'en 2013 par le Service des Incendies ;

*QU'*il autorise la vente de ces équipements à monsieur Henry Vander Wilp pour une somme de 975\$ taxes incluses;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 Règlement 483 modifiant le Règlement (414) sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

AVIS

DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 483 intitulé :

« RÈGLEMENT 483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS (414) »

7) Environnement et hygiène du milieu**7.1 Gestion des matières résiduelles;**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8) Culture et vie communautaire

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

10) Correspondance – Dépôt de la liste du mois de juillet 2014

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de juillet 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

11) Comptes du mois de juin 2014 – Dépôt et autorisation de paiement

150-07-14

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Girard, APPUYÉ par le conseiller Mike-James Noonan QUE les comptes suivants soient payés :

Acier Leroux	Fer pour panneaux temporaire et support fleurs	594,71\$
Agence de revenu du Canada	DAS 21-22-23-24-25-26	36 086,20\$
Alain Castonguay	Remb, congrès ACSIQ et Timex Ironman Race Trn	1 320,79\$
Alarme et Sécurité Dynamique	honoraires professionnels - vérification caméra	298,94\$
Aquatech	honoraires professionnels	2 252,97\$
Aqua Zach Inc.	travail aqueduc	241,45\$
Archambault	achat livres - biblio	869,62\$
Asselin, Véronique	cours de dessin et peinture	720,00\$
Attaches Trans-Québec Inc.	fournitures - voirie	257,19\$
Aubut, P. Inc.	fournitures édifices	94,86\$
Bell Canada	services téléphonique	2 832,84\$
Benoît Leblanc	remboursement Défi Gratte-Ciel (km)	255,00\$
Bilodeau Équipement	réparation tondeuse	279,06\$
BGL Brokerage Ltd.	douanes trophées pour Courses de boites à savon	60,94\$
Buffet Saint-Émile	repas - caucus et bouchées assermentation	744,47\$
Bureautique Lacouline	cartouche pour affranchisseur postal	331,13\$
BZ Inc.	honoraires professionnels téléphonie	1 253,23\$
Campus Notre Dame de Foy	Formation - incendies	13 718,77\$
Cam-Trac	Kit brosse pour tracteur Kubota	1 749,53\$
Canac	fournitures garage/parcs/aqueduc/Summerfest	4 392,66\$
Capitale en Fête	Summerfest	13 929,24\$
Caroline Duplain	remboursement repas (Pompier d'un Jour)	9,27\$
Carrières Québec Inc.	fournitures pavage	2 378,84\$
Catholic Women's League	subvention	1 000,00\$
Centre de la Famille Valcartier	Mascotte, maquillage, etc. - Summerfest	272,00\$
Centre Mécanique Shannon	maintenance véhicule - incendies	72,37\$
Claude Juneau	remboursement vaccinations	85,00\$
Claude Lacroix	remboursement congrès UMQ	908,95\$
Claude Lacroix	remboursement - golf	57,49\$
Clive Kiley	Dépenses congrès UMQ	819,29\$
Club Kaeble	soirée des bénévoles	11 416,88\$
Club Sociale des Pompiers	épicerie Metro	64,28\$
CMP Mayer Inc. (L'Arsenal)	lame diamond - incendies	574,88\$
Concepts Gingras Inc.	toilettes - parcs	551,88\$
Coop Ste-Catherine (Unimat)	outils - voirie	105,16\$

Corp. Officiers. Mun. (COMAQ)	formation - greffe/finances	1 713,12\$
CP Tech – Div, Atelier d'Usinage Capitale	maintenance - réseau égouts	361,60\$
Custom Impression	Affiches, Flyers et T-Shirts - Summerfest	2 631,43\$
Deloitte	Hon. prof. - minicentrale hydroélectrique	3 383,14\$
Desjardins Auto Collection	pièce voiture de sécurité	130,40\$
Dessau	Hon. prof. - Sentiers ski de fond	2 997,98\$
DeveloTech	Balise et enseignes	6 191,99\$
Diane Brulé	remboursement repas caucus	125,28\$
Diane Gervais Architecte	Hon. prof. /bibliothèque municipal	3 794,18\$
Dicom Express	livraison - incendies	54,38\$
Distributions LFP Prévost Inc.	lait/crème/eau	232,50\$
Doyon Cuisine	réfrigérateur - édifice	1 897,09\$
DPOC	achat timbres	2 500,00\$
Drolet Ressorts	vérification mécanique véhicules mun.s	1 662,73\$
Dynaco Machinerie	tondeuse Pro-Walk 32GR	3 743,59\$
École nationale des Pompiers	Fournitures - incendies	142,03\$
Econobenne Inc.	Location/conteneurs 50 St-Patrick-75 ch. de Gosford	1 241,72\$
Elaine Neville	dépenses km et repas	121,53\$
Entreprises Peinture Provinciale Inc.	peinture de la toiture Caserne des Pompiers	12 934,69\$
Entreprises Vimoe	travaux de voirie	2 688,42\$
Équipement Val-Bélair	Chaines pour les scies mécaniques	340,94\$
Fernand Dufresne Inc. (EKO)	essence	168,91\$
Festival des Pompiers	Inscription	350,00\$
Financière Manuvie	assurance employés - mai et juin	12 565,50\$
Fleuriste Flora-GI Enr.	soirée des bénévoles	866,34\$
Frank M. O'Dowd Inc.	douanes – syst. classement - 50 St. Patrick	714,69\$
Gaétan Bussières	remboursement - informatique et repas	1 395,82\$
Gérard Bourbeau & Fils Inc.	fleurs pour la Municipalité, Église et MRC	2 300,39\$
Gilles Simard, Arpenteur-Géomètre	honoraires professionnels/Parc Hodgson	574,88\$
GLP Paysagistes Inc.	travaux Parc Barry, aqueduc Garceau, Biblio.	7 555,87\$
Grimard et Fils	kubota KX080-3	5 246,95\$
Group Altus	honoraires professionnels - fonds de parc	431,16\$
Groupe Conseil Novo SST	assurance salariale	369,56\$
Gr. Musique-Grumpies(J-L Poulin)	spectacle Summerfest	800,00\$
Guill Auto Inc.	Écran facial, Équipement - voirie et parcs	82,90\$
Habitations Danny Girard Inc.	réfection centre et bureaux	32 786,42\$
HG Électrique	Hon. professionnels -Centre, bureaux, parcs	20 723,87\$
Hilti	pièces réparation outils - voirie	949,81\$
HMG Disco-Mobile	Summerfest	150,00\$
Hugo Lépine	remboursement congrès UMQ	364,61\$
Hugo Lépine	kilométrage Congrès UMQ	409,92\$
Hydro Québec	éclairage public mai/juin 2014	10 546,63\$
Idéation	honoraires professionnels	333,43\$
Impressions Bleu Nuit	logos autocollant pour véhicules - Incendies	2 000,57\$
Impressions Borgia	Shannon Express juin 2014	5 596,58\$
Industries Lam-e	vestes de sécurité, divers fournitures - Voirie	579,26\$
Jean-François Denis	remboursement repas (Pompier d'un Jour)	12,00\$
Jean-François Denis	Formation Carte Bateau, remb. repas	48,69\$
Johanne Demers	remboursement équipement de travail	27,58\$
Jonathan Perron	remboursement vaccinations	85,00\$
Journal Le Soleil	avis légal	948,37\$
La Maison Anglaise	livres - bibliothèque	180,39\$
LAV équipements	achat équipement - voirie	1 131,56\$
Les Berger/ Volailles (Steve Robitaille)	Summerfest	600,00\$
Les Cèdres de Beauce Inc.	Arbres et installation	8 131,03\$
Les Métaux Pressés Québec Inc.	fournitures - parcs	1 766,02\$
LGT	honoraires professionnels - bibliothèque	5 403,83\$
L'Heureux Inc.	café - voirie	192,00\$
Librairie Laliberté Inc.	achat livres - biblio	424,02\$
Lindsay Roach	dépenses km, Summerfest et repas	275,48\$
Magic Light	décoration - Summerfest	330,27\$
Marc Gagnon	remboursement Défi Gratte-Ciel (stationnement)	20,00\$
Marie-Josée Monderie	achats - contenants de rangement	36,22\$
Marius Garon	pièces - tracteur gazon - voirie	69,77\$
Marquage et Traçage du Québec	Lignes de rues, piste cyclable, etc.	17 703,97\$
Martin & Levesque Inc.	vêtement-incendies, sécurité et prog. nformatique	5 311,02\$
Matériaux Ouellet Inc.	fournitures - parc Barry	2 334,58\$
Maxxam Analytique	analyses d'eau	2 596,43\$
Méchoui A.G.M.	repas - Summerfest	3 705,00\$
Mercier Autoroute 40	barils pour parcs (poubelles)	942,80\$
Merrill Allard	essence	7 609,89\$
Metro Canex Valcartier	fournitures bar - Summerfest	4 510,37\$
Michel Filion	honoraires professionnels - Biblio	165,16\$

Microcom	Système d'alarme	2 623,64\$
Mini Général Hydraulique Inc.	pièces -Kubota - voirie	307,30\$
Mini-Nux St-Basile	Béton parc Barry	579,19\$
MRC la Jacques-Cartier	mises à jour - évaluation	2 248,49\$
Murray Promotions Inc.	Plaque bois et plaque métal-Soirée bénévoles	86,23\$
Nathalie Lagacé	Test ENPQ P1 MDO - Incendies	60,00\$
Net Plus	contrat - édifices	2 580,04\$
Orizon mobile	temps d'antenne juin/juillet, cellulaires	562,93\$
Oxygène Portneuf Inc.	Argoshield 15C et fil à souder	115,53\$
Pare-Pierre Lettrage	Coroplast imprimé - vente de terrain	396,66\$
Patates Plus	repas - Incendies	234,57\$
Pavco	réfection de pavage rue Garceau	1 184,24\$
PG Solutions Inc.	honoraires professionnels	15 007,82\$
Pisciculture de la Jacques-Cartier	Truites arc en ciel - Summerfest	1 400,00\$
Poste Canada	Dépliants Summerfest - 2 envois	650,40\$
Pratico Pratiques	abonnement - biblio	28,73\$
Produits Industriels Jean-Paul Côté	fournitures eau potable - voirie	264,44\$
Produits Sanitaires MG	produits sanitaires - parcs	349,24\$
Produits Service de la Construction	entretien outils - voirie	745,62\$
Puribec Inc.	fournitures - poste pompage	64,39\$
Raymond Robitaille Excavation	dernier versement - contrat de déneigement	90 488,70\$
Raymond Robitaille Excavation	location niveluse - rue Kilkenny	643,86\$
Référence Systèmes	Câble rés., portable, ordinateur, logiciels, banq. temps	11 260,05\$
Réfrigération Intégrale	Installation thermopompe - bibliothèque	2 293,75\$
Régie régionale matières résiduelles	Km, frais suppl. - vidange fosse septique	588,76\$
Renée-Claude B. Turcotte	Remb. essence & carte téléphonique - sécurité	58,40\$
Réseau Transport Capitale (RTC)	quote-part contrat services autobus - juin, juillet	62 555,58\$
Ressources naturelles Québec	fonds d'info. sur territoire - avis de mutation, etc.	112,00\$
Revenu Québec	DAS 21-22-23-24-25-26	56 646,64\$
Richer Boulet	semence à gazon	208,88\$
R.M. Leduc & Cie.	fournitures - bibliothèque	878,24\$
RPM Audio Inc.	location scène - Summerfest	891,06\$
Sani-Orléans Inc.	nettoyage grilles de rue	3 420,51\$
Sécurité Publique Québec	services police	646 751,00\$
Sérigraphie Concept	Stylos 'Municipalité de Shannon'	1 544,46\$
Serres Chemin des Iles	fleurs pour la Municipalité	3 138,35\$
Services Technologiques A.C. Inc.	services professionnels - électricité - poste 25	2 981,30\$
Shannon Vision Telecom Inc.	services téléphonique	90,22\$
Shred-It	honoraires professionnels - service déchetage	239,04\$
Signalisation Lévis Inc.	enseigne, panneau - voirie et parc Barry	2 772,34\$
Spécialistes d'Aqueduc Corix	fournitures aqueduc - compteurs d'eau	5 521,10\$
Spécialistes du Stylo	fournitures de bureau	1 784,42 \$
Stein Monast	honoraires professionnels - divers dossiers	6 633,91 \$
Steve Charbonneau	Cuisine en module - Centre Communautaire	18 393,13 \$
Tapitec Québec	réfection bureau municipale	14 914,05 \$
Tardif, Ronald	honoraires professionnels - parc Barry	2 000,00 \$
Taxi Coop Val-Bélair	service de transport - mai	930,00 \$
Telus	services téléphonique	189,46 \$
Tessier Récréo-Parc	ouverture jeux d'eau	517,39 \$
Turcotte 1989 Inc.	entretien du poste de suppression - Maple	440,74 \$
United Rentals	équipement - réfection Centre Communautaire	763,82 \$
Vanessa Paquet-Labbé	dépenses km et repas	108,20 \$
Visa - Admin	compte - Hugo Lépine	5 328,38 \$
Visa - Admin	compte - Pierre Bédard	60,81 \$
Visa - Bibliothèque	compte - Brigitte Olivier	320,56 \$
Visa - Incendies	compte - Cyr Ouellet	454,14 \$
Visa - Loisirs & Vie Communautaire	compte - Vanessa Paquet-Labbé	2 977,82 \$
Visa - Travaux Publics	Compte-e Stéphane Vachon	2 132,27 \$
Voltec	entretien réseau d'éclairage public-mai, juin	2 566,82\$
William Caron	gestion du stationnement - Summerfest	2 240,00\$

150-07-14

1 307 243,77\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Organisation administrative

12.1 Autorisation d'embauche de madame Audrey Perron et de monsieur Joshua Misiane-Payant à titre d'agent de stationnement, postes occasionnels, pour la période du 22 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité

151-07-14

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour l'embauche de préposés au stationnement pour la saison estivale 2014 ;

151-07-14

CONSIDÉRANT la plage horaire variée tout au long de la semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection quant aux meilleurs candidats retenus parmi les postulants de 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Audrey Perron et de monsieur Joshua Misiane-Payant à titre d'agent de stationnement, poste occasionnel, à 10,35\$ l'heure, pour la période du 22 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité ;

QUE la rémunération des préposés au stationnement soit fixée conformément aux crédits alloués au budget 2014.

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Autorisation d'embauche de monsieur Maxime Kremer-Gauthier à titre d'agent de sécurité, poste occasionnel, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité

152-07-14

CONSIDÉRANT la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité ;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour recruter des candidats en technique policière pour la période estivale 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Maxime Kremer-Gauthier à titre d'agent de sécurité, poste occasionnel, à 15,99\$ l'heure, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité ;

QUE la rémunération des employés du Service de Sécurité soit fixée conformément aux crédits alloués au budget 2014.

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Autorisation d'embauche de messieurs Steve Madore et Dany Langlais à titre de journaliers occasionnels au Service des Travaux publics pour la période de l'été 2014

153-07-14
MODIFIÉE

CONSIDÉRANT le surplus de travail au Service des Travaux publics durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

153-07-14
MODIFIÉE

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Steve Madore et Dany Langlais à titre de journaliers saisonniers au Service des Travaux public, à 18,47\$ l'heure, pour la période de l'été 2014;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Autorisation de signature et approbation d'une Entente sur l'octroi à la Municipalité de droits d'usage sur certains lots du gouvernement fédéral

154-07-14

CONSIDÉRANT les projets de la Municipalité visant à embellir l'artère principale ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral détient de nombreux lots situés le long de cette artère, particulièrement du côté sud ;

CONSIDÉRANT les négociations avec les autorités concernées ;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal approuve le projet d'entente tel que soumis au conseil par le directeur général ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.5 Autorisation d'embauche de madame Marie-Claude Tremblay à titre de bibliothécaire (adjointe à la responsable), poste permanent à temps partiel, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire

155-07-14

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Monderie a occupé le poste permanent à temps partiel de bibliothécaire jusqu'à tout récemment ;

*CONSIDÉRANT QU'*elle a été mutée à d'autres fonctions au Service des Finances et du Greffe ;

CONSIDÉRANT l'avis de concours publié afin de pourvoir à ce poste ;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection et les recommandations y comprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

155-07-14

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Claude Tremblay, à titre de bibliothécaire (adjointe à la responsable), poste permanent à temps partiel, qui débutant le 11 août 2014, selon les paramètres de la Politique de gestion des ressources humaines et le traitement salarial prévu de l'échelon 2 de l'échelle des bibliothécaires, avec une période de probation de six (6) mois ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Finances et Greffe

13.1 Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la municipalité au directeur des Finances et du Greffe pour la période du 2 au 17 août 2014 inclusivement

156-07-14

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

CONSIDÉRANT les vacances du directeur général du 2 au 17 août 2014 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Finances et du Greffe à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité, pour la période du 2 au 17 août 2014 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Modification des tarifs reliés à la Politique d'accès à l'information

157-07-14

CONSIDÉRANT la Loi sur l'accès aux documents dans les organismes publics et la protection des renseignements personnels et le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents, Section II*, relatifs aux documents détenus par les organismes municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

ET QUE le conseil municipal fixe les frais exigibles pour l'année 2014 pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal comme suit :

- a) 15 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident ;
- b) 3,70 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan ;
- c) 0,43 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation ;
- d) 0,37 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;

- 157-07-14
- e) 3 \$ pour une copie du rapport financier ;
 - f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants ;
 - g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ;
 - h) 0,37 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g ;
 - i) 3,70 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Vente du lot sis au 5, rue Saint-Patrick, à Fernand Dufresne inc., pour la somme de 311 500\$ plus taxes et autorisation de signature de tous documents afférents

158-07-14 *CONSIDÉRANT* les articles 6.1 et 14.2 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire de départir du lot 4 368 388 sis 5, rue Saint-Patrick, faisant partie de la réserve foncière, à des fins de développement commercial de l'artère principale ;

CONSIDÉRANT les nombreuses tentatives passées de trouver un promoteur immobilier pouvant réaliser cet objectif ;

CONSIDÉRANT la résolution 79-05-13 abrogeant la résolution 95-06-07 à l'effet de prescrire une procédure et un prix fixe de vente des immeubles de la réserve foncière situés sur la rue Saint-Patrick ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public le 5 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du devis, la Municipalité n'est liée ni par la plus haute ni par aucune des soumissions qui lui seront présentées ;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par les présentes est situé dans la zone C-36, régie par le Règlement (341) sur les plans d'intégration et d'implantation architecturales et que tout acheteur éventuel devra présenter un plan conforme audit règlement et approuvé par le Comité consultatif d'urbanisme et par le Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres valides, soit :

- Domaine Casa-Bérardi inc et 9072-9872 Québec Inc. : 247 960.13\$ taxes en sus
- Fernand Dufresne Inc. : 311 500\$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise vente du lot 4 368 388 sis au 5, rue Saint-Patrick, à Fernand Dufresne Inc., au montant de 311 500\$, plus taxes, selon les termes d'une offre d'achat à intervenir et conditionnellement à l'approbation d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale conforme au Règlement en vigueur ;

158-07-14

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Varia et déclarations des conseillers

14.1 Nomination du Dr Claude Tremblay au comité aviseur sur le TCE dans l'air

159-07-14
MODIFIÉE

CONSIDÉRANT l'implication de la Municipalité au sein du comité aviseur créé par le Directeur de santé publique de la Capitale-Nationale sur le TCE dans le cadre d'une étude d'agrégat de cancer du cerveau à Shannon ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le Dr Van Collie qui avait été mandaté pour siéger au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le rôle du représentant et conseiller au sein de ce comité de la Direction régionale de la santé publique dans le dossier de l'étude épidémiologique de certains cas de cancer à Shannon, qui est de nous faire bénéficier d'expertise scientifique afin de contribuer à l'atteinte des meilleurs résultats possibles de cette étude depuis longtemps attendue. ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Regroupement des citoyens de Shannon de nommer à ce poste le Dr Claude Tremblay ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal nomme le Dr Claude Tremblay, à titre de représentant et conseiller de la Municipalité au sein du comité aviseur sur le TCE dans le cadre d'une étude d'agrégat de cancer du cerveau à Shannon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.1 Remerciements aux organisateurs du Summerfest

MOTION DE
FÉLICITATIONS

De la part des membres du Conseil municipal, le Maire présente une Motion de félicitations aux organisateurs et bénévoles du Summerfest.

15) Période de questions

La parole est accordée au public pour la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance régulière à 21h00.

Clive Kiley,
MaireHugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le conseil municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire, au Centre communautaire de Shannon le mercredi 16 juillet 2014 à 19h30, dûment convoquée en conformité avec le Code municipal du Québec et le Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil.

Sont présents : Madame Francine Girard
 Monsieur Claude Lacroix
 Monsieur Mario Lemire
 Monsieur Mike-James Noonan
 Monsieur Stéphane Hamel

Est absent : Monsieur Bruno Martel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Clive Kiley.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Hugo Lépine, est également présent et confirme que Monsieur le conseiller Bruno Martel.

1) Ouverture de la séance extraordinaire

160-07-14 Ouverture de la séance extraordinaire par le Maire, Clive Kiley, à 19h30.

2) Adoption de l'ordre du jour

161-07-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants : 10) Résolution - Autorisation de paiement d'un compte à Tapitec Québec Inc. ; 11) Appui formel au ministère des Transports pour la construction d'un nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier ; 11.1) Projet de filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal Shannon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Prise d'acte de la résolution du 9 juillet 2014 des membres de Shannon Vision en assemblée générale spéciale

162-07-14 *CONSIDÉRANT* la résolution des membres de Shannon Vision Inc. adoptée unanimement en assemblée générale spéciale le 9 juillet 2014, laquelle prévoit la délégation des pouvoirs de gestion et d'élections des membres du conseil d'administration de cette corporation à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les investissements de près de 225 000\$ réalisés par la Municipalité depuis 30 ans dans le développement d'un réseau de télécommunications pour les citoyens de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'article 18 de la loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT l'entente de mars 2011 entre Shannon Vision et la Municipalité relativement à la protection de ces investissements ;

CONSIDÉRANT la résolution 43-03-11 du conseil municipal acceptant cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal prenne acte de la résolution du 9 juillet 2014 des membres de la corporation Shannon Vision Inc. ;

*QU'*il permette à la Municipalité de devenir membre en règle de cette corporation ;

162-07-14

QU'il pose les actions appropriées pour y donner suite ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Nomination des membres provisoires du conseil d'administration de Shannon Vision Inc.

163-07-14

CONSIDÉRANT la résolution des membres de Shannon Vision Inc. adoptée unanimement en assemblée générale spéciale le 9 juillet 2014, laquelle prévoit la délégation des pouvoirs de gestion et d'élections des membres du conseil d'administration de cette corporation à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les investissements de près de 225 000\$ réalisés par la Municipalité depuis 30 ans dans le développement d'un réseau de télécommunications pour les citoyens de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'article 18 de la loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT l'entente de mars 2011 entre Shannon Vision et la Municipalité relativement à la protection de ces investissements ;

CONSIDÉRANT la résolution 43-03-11 du conseil municipal acceptant cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal nomme des représentants provisoires au conseil d'administration de Shannon Vision Inc. ;

ET QUE ces représentants soient les personnes suivantes : Clive Kiley, Claude Lacroix, à titre de président, Francine Girard, Mario Lemire, Bruno Martel, Mike-James Noonan et Stéphane Hamel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Désignation de nouveaux signataires des chèques et effets bancaires de Shannon Vision Inc.

164-07-14

CONSIDÉRANT la résolution des membres de Shannon Vision inc. adoptée unanimement en assemblée générale spéciale le 9 juillet 2014, laquelle prévoit la délégation des pouvoirs de gestion et d'élections des membres du conseil d'administration de cette corporation à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les investissements de près de 225 000\$ réalisés par la Municipalité depuis 30 ans dans le développement d'un réseau de télécommunications pour les citoyens de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'article 18 de la loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT l'entente de mars 2011 entre Shannon Vision et la Municipalité relativement à la protection de ces investissements ;

CONSIDÉRANT la résolution 43-03-11 du conseil municipal acceptant cette entente ;

164-07-14

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal désigne les personnes suivantes à titre de signataires des chèques et effets bancaires de la corporation Shannon Vision Inc. : Claude Lacroix et Gaétan Bussières.

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Règlement 484 sur le conseil d'administration de Shannon Vision Inc.

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 484 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SHANNON VISION »

7) Modifications aux règlements généraux de Shannon Vision Inc.

165-07-14

CONSIDÉRANT la résolution des membres de Shannon Vision inc. adoptée unanimement en assemblée générale spéciale le 9 juillet 2014, laquelle prévoit la délégation des pouvoirs de gestion et d'élections des membres du conseil d'administration de cette corporation à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les investissements de près de 225 000\$ réalisés par la Municipalité depuis 30 ans dans le développement d'un réseau de télécommunications pour les citoyens de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'article 18 de la loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT l'entente de mars 2011 entre Shannon Vision et la Municipalité relativement à la protection de ces investissements ;

CONSIDÉRANT la résolution 43-03-11 du conseil municipal acceptant cette entente ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard ;

APPUYÉ par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal entame les procédures requises afin de procéder aux modifications légales nécessaires aux règlements généraux de la corporation Shannon Vision afin de donner suite aux intentions des membres de celle-ci ainsi que du conseil municipal ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Autorisation de dépôt d'une offre d'achat pour le lot 4 369 193 à Les Hauts-Bois de Shannon Inc., au montant de 108 000\$ plus taxes pour l'implantation d'un parc sur la rue de Galway

166-07-14

CONSIDÉRANT que le lot 4 369 193 situé au 29, rue Galway dans le secteur des Hauts-Bois de Shannon est le plus accessible pour l'implantation d'un nouveau parc ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une offre d'achat pour le lot 4 369 193 à Les Hauts-Bois de Shannon Inc., au montant de 108 000\$ plus taxes pour l'implantation d'un parc sur la rue de Galway ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Autorisation de paiement d'un compte à Habitations Danny Girard Inc.

167-07-14

CONSIDÉRANT les factures présentées par Habitations Danny-Girard Inc. pour le projet « Rénovation du centre communautaire » ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de ce compte par le directeur général pour le montant total des factures présentées et approuvées ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Autorisation de paiement d'un compte à Tapitec Québec Inc.

168-07-14

CONSIDÉRANT les factures présentées par Tapitec Québec Inc. pour les projets « Rénovation du centre communautaire et de l'Hôtel de ville » ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de ce compte par le directeur général pour le montant total des factures présentées et approuvées ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Appui formel au ministère des Transports pour la construction d'un nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier

169-07-14

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier annoncé à l'automne 2103 par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT la lettre du maire datée du 9 septembre 201 ;

CONSIDÉRANT le Plan québécois d'infrastructures 2014 ;

CONSIDÉRANT le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

ET QUE le conseil municipal appuie formellement le projet de construction d'un nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier du ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1) Projet de filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal Shannon

170-07-14

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour projet de doter la Municipalité d'un système de filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal Shannon pour contrer les effets de la présence de manganèse ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme CIMA+ de réaliser une étude sur les technologies les plus appropriées pour réaliser ce dit projet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal prenne acte du rapport de CIMA+ concernant la filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal Shannon ;

QUE le conseil municipal retienne l'option « Traitement biologique » proposée par les ingénieurs ayant produit ledit rapport ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de financement au Programme d'infrastructures Québec - Municipalités afin d'obtenir les crédits nécessaires à la construction de l'usine de filtration de l'eau selon les estimés contenus dans ledit rapport ;

QUE le conseil municipal, en conséquence, mandate la firme CIMA+ afin de procéder à la préparation des documents requis pour la production d'une telle demande ;

QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la production des plans et devis de ladite usine de filtration ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Période de questions

La parole est accordée au public pour la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance régulière à 19h50.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier